

BORNES DE PUISAGE PROCEDURE EXCEPTIONNELLE – COVID 19



Pour faire face à la situation sanitaire, les services du SIEP du Santerre ont été organisés de façon à garantir la continuité du service public tout en préservant la sécurité des agents et des abonnés. L'accueil de la clientèle étant fermé, **une procédure exceptionnelle a été mise en place** concernant les cartes utilisées dans les bornes de puisage.

POUR LE RECHARGEMENT D'UNE CARTE

La demande de rechargement devra être faite par téléphone au **03.22.88.45.27** pour obtenir un rendez-vous à l'agence.

Vous devrez vous signaler à votre arrivée par téléphone, afin qu'une personne vienne récupérer la carte. Il vous sera demandé de rester à l'extérieur du bâtiment pendant le rechargement de votre carte.

Une personne viendra vous rendre votre carte rechargée et une signature vous sera demandée sur le reçu. [La facture vous sera envoyée.](#)

POUR L'OBTENTION D'UNE NOUVELLE CARTE

Si vous souhaitez obtenir une (ou plusieurs) carte(s), il faut nous faire parvenir un mail (contactsiepsanterre@orange.fr) **obligatoirement** accompagné des pièces suivantes :

- Un extrait de Kbis
- L'adresse de facturation et un numéro de téléphone
- Le nombre de cartes et le volume (en m³) à créditer par carte

A réception du mail, un compte client sera créé et la (les) cartes créée(s). Un rendez-vous vous sera proposé pour venir chercher la carte à l'agence. Vous devrez vous signaler par téléphone à votre arrivée. Une signature vous sera demandée sur le reçu. La facture vous sera envoyée.

